



Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir  
Ile de France  
Délégation de Seine et Marne  
[www.ufcquechoisir-iledefrance.org](http://www.ufcquechoisir-iledefrance.org)

**UFC Que Choisir Nord & Ouest 77**  
Centre G. Brassens, pl. Bois de Grâce -  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
tél : 01 64.73 52 07  
[contact@conso-briard.org](mailto:contact@conso-briard.org)

**UFC Que Choisir Coulommiers**  
22 rue du Palais de Justice  
77120 COULOMMIERS;  
tél : 01.64.65.88.70  
[contact@coulommiers-ufcquechoisir.fr](mailto:contact@coulommiers-ufcquechoisir.fr)

COMMUNIQUE DE PRESSE : 21/5/2014  
**ENQUETE CHEZ LES OPTICIENS SEINE-ET-MARNAIS**

**Les UFC – Que Choisir du 77 passent à la loupe les opticiens du département**

Alors que le secteur de l'optique concentre tous les regards depuis que l'UFC – Que Choisir en a pointé les intolérables surcoûts en 2013, les UFC – Que Choisir du 77 rendent publics aujourd'hui les résultats de l'enquête qu'elles ont menée auprès des opticiens du département, et agissent aujourd'hui contre la trop faible transparence des prix et la persistance de la néfaste pratique des fraudes à la complémentaire santé.

Avec un prix moyen de 470 €, le prix des lunettes en France est le plus élevé d'Europe. Maintenant leur vigilance, les enquêteurs des UFC – Que Choisir du 77 ont visité, en novembre 2013, 16 magasins du département (8 indépendants et 8 boutiques sous enseigne). Cette enquête « client-mystère » a permis de mettre en lumière deux tendances inquiétantes.

**Une lisibilité des prix en trompe-l'œil**

Premier constat : le flou sur les prix règne dans les magasins d'optique. En effet, dans 94% des magasins enquêtés dans notre département, les prix des équipements n'étaient indiqués que sur les montures elles-mêmes. Dès lors, les consommateurs doivent s'en remettre au seul vendeur pour s'orienter dans leurs choix.

Par ailleurs, la vision réelle des prix est également brouillée par la multiplication des promotions. Dans 50 % des points de vente enquêtés – hors période de soldes -, une offre promotionnelle était en cours, le plus souvent sous la forme d'une 2<sup>ème</sup> paire offerte à l'achat d'une première. Mais cette pratique n'a de la gratuité que l'apparence, puisque l'UFC – Que Choisir a montré que son coût se répercutait sur la première paire (+12 € en moyenne). Difficile d'y voir clair sur le « juste-prix » d'une paire de lunettes dans ces conditions... et de faire jouer la concurrence.

**Fraude à la complémentaire santé : une pratique qui crève les yeux**

L'enquête visait aussi à quantifier l'étendue réelle des fraudes à la complémentaire santé chez les opticiens. Pour cela, nos enquêteurs devaient sélectionner une monture plus coûteuse que le maximum remboursable par leur mutuelle, en informer le vendeur, et observer sa réaction. Dans 13 % des cas, le vendeur a spontanément proposé à l'enquêteur de falsifier la facture envoyée à la complémentaire santé, pour augmenter le remboursement perçu.

Loin d'être profitable aux consommateurs, ce tour de passe-passe est préjudiciable à la collectivité. En effet, tout remboursement par la complémentaire santé se traduit par des cotisations supplémentaires, et l'étude de l'UFC – Que Choisir montre que la fraude renchérit les cotisations des consommateurs français de 142 millions d'euros par an !

**Plafonner les remboursements des complémentaires pour faire baisser les prix : le mauvais calcul du gouvernement**

Le gouvernement envisage aujourd'hui de plafonner les remboursements des lunettes par les contrats dits « responsables » des complémentaires santé, espérant ainsi faire baisser le prix des lunettes. Mais à court terme, cette mesure n'aurait pas d'effet probant sur les prix et se traduirait plutôt par une hausse du reste à charge pour les consommateurs aux corrections visuelles les plus fortes. Les baisses de prix durables en optique ne pourront venir que du développement des réseaux de soins, par lesquels les complémentaires santé négocient des rabais pour leurs assurés auprès d'opticiens partenaires.

**C'est pourquoi les UFC – Que Choisir du 77, profondément attachées à un accès de tous à des soins de qualité, interviennent auprès des parlementaires du département pour que, dans le cadre de la réforme des contrats santé responsables engagée par la Ministre de la Santé, les complémentaires santé ne voient leurs remboursements en optique plafonnés que si elles ne mettent pas en place un réseau de soins, à même de garantir des baisses réelles de tarifs aux consommateurs.**